

Psammodrome d'Edwards : *Longueur totale : 12-13 cm ; longueur museau-cloaque : 5cm*



DESCRIPTION & MOEURS

Le Psammodrome d'Edwards est un petit lézard à couleur dominante orange dont le dessus du corps, hormis la tête, est rayé par des lignes jaunes et blanches entre lesquelles s'incrudent régulièrement de petits blocs d'écailles noires (voir photo).

Considéré auparavant comme une sous-espèce du Lézard hispanique, le Psammodrome d'Edwards a été élevé au rang d'espèce en 2012. Des études sur son patrimoine génétique ont révélé que c'était une espèce à part entière et que le Lézard hispanique pouvait être scindé en 3 espèces de psammodrome :

- le Psammodrome occidental présent dans la moitié ouest de la péninsule ibérique ;
- le Psammodrome hispanique du centre-nord de l'Espagne ;
- le Psammodrome d'Edwards du nord-est de l'Espagne et du sud de la France.

Dans l'hexagone, l'espèce possède une aire de répartition strictement méditerranéenne au sein de laquelle elle affectionne tout particulièrement les habitats secs et ouverts, notamment les dunes littorales et les garrigues peu boisées, voire parfois dégradées suite aux incendies. En Languedoc-Roussillon, des individus ont été observés jusqu'à 374m d'altitude maximum (sur la commune de La Caunette). Exceptionnellement, localement, en Provence, des individus ont été notés jusqu'à 1000m sur des pentes très ensoleillées orientées sud.

C'est une espèce strictement diurne qui fuit très rapidement à la moindre alerte, ce qui ne facilite pas toujours son identification.

STATUTS

Sous son ancien nom de Lézard hispanique (*Podarcis hispanica*), ce psammodrome est une **espèce protégée** selon l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes « d'amphibiens et de reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national » ainsi que leurs modalités de protection qui indiquent notamment que sont interdits, en tous temps :

- la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans leur milieu naturel ;
- la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos ;
- la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, de spécimens prélevés.

Ce lézard figure à la **Liste Rouge** des Reptiles de France métropolitaine (2015) en tant qu'**espèce quasi menacée** (NT – Near threatened), stade ultime avant d'être considérée comme une espèce menacée d'extinction.

SITUATION AUX ABORDS DU COMPLEXE CARRIERE/DECHARGE EVOLUTION RECENTE

Quelques individus ont été observés sur la zone située à proximité immédiate de la carrière-décharge mais le nombre de contacts avec l'espèce demeure très faible compte-tenu du biotope présent alentours qui semble favorable.

Ce lézard peut donc être considéré localement comme devenu **ASSEZ RARE**.

Les causes à l'origine de cette « désertion » peuvent être la perte d'habitat couplée à une augmentation des dérangements voir à l'impact de perturbations en provenance de l'exploitation de la carrière-décharge : noria de camions, tirs de mines, sur-éclairage nocturne, retombées fortes de poussière, risques liés aux émissions diffuses de gaz toxiques.